

Helsana

Engagée pour la vie.

Certains d'entre nous préfèrent avoir leur mot à dire au moment de choisir le médecin à l'hôpital. D'autres attachent de l'importance à leur intimité pendant un séjour hospitalier ou veulent savoir que leurs enfants sont en de bonnes mains pendant leur absence. Et puis il y a ceux qui souhaitent garder toutes les options ouvertes.

Avec les assurances complémentaires d'hospitalisation d'Helsana, vous bénéficiez de prestations complètes pour votre séjour à l'hôpital – au degré que vous souhaitez. Qu'il s'agisse du choix de l'hôpital et du médecin, des chambres à un ou deux lits ou des temps d'attente réduits. Parce que tous les séjours hospitaliers ne se ressemblent pas.

Assurances complémentaires d'hospitalisation

« Engagée pour ma guérison. »

HOSPITAL ECO

-  Chambre à plusieurs lits
-  Séjours hospitaliers en Suisse
-  Cures balnéaires et de convalescence

HOSPITAL Demi-privée

-  Chambre à deux lits
-  Fast Track
-  Deuxième avis médical de la part d'un expert

HOSPITAL Privée

-  Chambre individuelle
-  Fast Track
-  Deuxième avis médical de la part d'un expert

HOSPITAL FLEX

-  Libre choix de la division d'hôpital
-  Libre choix du médecin à l'hôpital
-  Nanny Service

	HOSPITAL ECO – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/hospitaleco	HOSPITAL Demi-privée – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/hospital-demi-privée	HOSPITAL Privée – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/hospital-privée	HOSPITAL FLEX – vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/hospitalflex
Séjours hospitaliers en Suisse	100% des coûts en division commune dans toute la Suisse**	Couverture intégrale en division demi-privée d'un hôpital en Suisse*	Couverture intégrale en division privée d'un hôpital en Suisse*	Flexibilité du choix de l'hôpital, de la division et du médecin dans toute la Suisse, après prise en compte de la participation aux coûts choisie** :
Séjours hospitaliers à l'étranger	CHF 500.– par jour pendant max. 60 jours par an pour les hospitalisations d'urgence et planifiées	Traitements d'urgence : CHF 1500.– par jour, durée illimitée Traitements ciblés : CHF 1500.– par jour, durée illimitée avec garantie de prise en charge des coûts	Traitements d'urgence : Prise en charge complète des coûts, durée illimitée Traitements ciblés : Prise en charge complète des coûts, durée illimitée avec garantie de prise en charge des coûts	Hospital Flex 1 : CHF 500.– par jour pendant max. 60 jours par an pour les hospitalisations d'urgence ou planifiées Hospital Flex 2 : CHF 1000.– par jour pendant max. 60 jours par an pour les hospitalisations d'urgence ou planifiées
Confort de chambre	Division commune , chambre à plusieurs lits, dans toute la Suisse**	Division demi-privée , chambre à deux lits dans toute la Suisse*	Division privée , chambre individuelle dans toute la Suisse*	Libre choix de la division** : division commune, demi-privée ou privée
Libre choix du médecin		Libre choix du médecin à l'hôpital*	Libre choix du médecin à l'hôpital*	Libre choix du médecin hospitalier (en cas d'hospitalisation en division demi-privée ou privée)
Accouchement ambulatoire		CHF 1500.–	CHF 3000.–	Forfait d'accouchement en cas d'accouchement à domicile ou d'accouchement ambulatoire Hospital Flex 1 : CHF 500.–/accouchement Hospital Flex 2 : CHF 1000.–/accouchement
Rooming-in		Hébergement et repas d'une personne accompagnante à l'hôpital CHF 100.– par jour , max. 15 jours par année	Hébergement et repas d'une personne accompagnante à l'hôpital CHF 200.– par jour , max. 15 jours par année	Hébergement et pension d'une personne accompagnante à l'hôpital Hospital Flex 1 : CHF 50.–/jour, max. 15 jours/an Hospital Flex 2 : CHF 100.–/jour, max. 15 jours/an
Soins aigus et de transition	CHF 90.– par jour pendant max. 14 jours par an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS.	CHF 120.– par jour pendant max. 14 jours par an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS.	CHF 240.– par jour pendant max. 14 jours par an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS.	Option : CHF 100.– par jour pendant max. 14 jours par an (si le module complémentaire FLEX est inclus)
Cures balnéaires et de convalescence	 CHF 30.– CHF 30.–/jour, max. 30 jours/an Cures balnéaires et de convalescence prescrites par un médecin après une opération ou une maladie	 CHF 100.– CHF 100.–/jour, max. 21 jours/an Cures balnéaires et de convalescence prescrites par un médecin après une opération ou une maladie	 CHF 200.– CHF 200.–/jour, max. 21 jours/an Cures balnéaires et de convalescence prescrites par un médecin après une opération ou une maladie	 CHF 100.– Option : CHF 100.– par jour pendant max. 21 jours par an (si le module complémentaire FLEX est inclus)
Aide ménagère	CHF 30.– par jour pendant max. 30 jours par an	CHF 100.– par jour pendant max. 30 jours par an	CHF 200.– par jour pendant max. 30 jours par an	Option : CHF 50.– par jour pendant max. 30 jours par an (si le module complémentaire FLEX est inclus)
Nanny Service (service de garde d'enfants)	 30 h 30 heures par an Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées	 60 h 60 heures par an Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées	 120 h 120 heures par an Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées	 30 h Option : 30 heures par an Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées (si le module complémentaire FLEX est inclus)
KidsCare (garde d'enfants)	 30 h 30 heures par an Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée prend l'enfant en charge à domicile si les parents doivent travailler	 60 h 60 heures par an Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée prend l'enfant en charge à domicile si les parents doivent travailler	 120 h 120 heures par an Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée prend l'enfant en charge à domicile si les parents doivent travailler	
Fast Track		Accès rapide à des spécialistes, rendez-vous dans les 5 jours ouvrables	Accès rapide à des spécialistes, rendez-vous dans les 5 jours ouvrables	
Deuxième avis médical par des spécialistes		Deuxième avis médical par des professeurs réputés en cas de maladie grave ou suite à un accident. Ajustement précis de la solution médicale à vos besoins personnels.	Deuxième avis médical par des professeurs réputés en cas de maladie grave ou suite à un accident. Ajustement précis de la solution médicale à vos besoins personnels.	

* – Parmi les médecins et hôpitaux reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur helsana.ch/negotiations-tarifaires
 – Attention : les médecins et hôpitaux non reconnus par Helsana peuvent entraîner des coûts que vous devrez vous-même prendre en charge
 ** Hôpital répertorié (liste cantonale), hôpital conventionné LAMal d'Helsana



Avez-vous des questions ou souhaitez-vous un conseil personnalisé ?

N'hésitez pas à nous contacter directement au 0844 80 81 82.
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de notre entretien avec vous.



Pour obtenir des informations complémentaires, consultez également

www.helsana.ch



Profitez du programme de bonus Helsana+, qui récompense votre mode de vie sain ainsi que votre fidélité.

www.helsana.ch/plus

Notre engagement pour la satisfaction des clients.

